

**Compte rendu
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 JUIN 2016
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents: Marlène BONFANTI, Dominique BRIET, Jean-Pierre BRION, Gérard CAMUS, Nadine CHAMYK, Patricia DEVILLEZ, Philippe FROGER, Ludovic GATOUEILLAT, Michèle MINIER, Stéphane RACOT, Christiane TAPIN, André TRUFFAUT, Florence WEIDMAN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur Daniel BOCK ayant donné pouvoir à monsieur Ludovic GATOUEILLAT
Madame Sandrine COTTRET ayant donné pouvoir à madame Christiane TAPIN
Madame Christine GABUET ayant donné pouvoir à monsieur Gérard CAMUS
Madame Emilie SNEGOUROUSKI ayant donné pouvoir à madame Marlène BONFANTI
Monsieur Dominique VALASKA ayant donné pouvoir à monsieur Stéphane RACOT

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	14
	Votants	19

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2016 est approuvé. Néanmoins, monsieur Gérard CAMUS, porteur du pouvoir de madame Christine GABUET, fait part de sa demande de rectification, à savoir, page 7, il faut lire :

« Demande si la tranchée, suite aux travaux, route de Ponceau, après le rond-point de Serrig, va bientôt être stabilisée. »

Madame Marlène BONFANTI est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

**MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITÉ
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Lancement du projet d'assainissement de Ponceau

RAPPORTS ANNUELS

- Assainissement
- Eau potable

APPROBATION DU REGLEMENT DE LA MICRO CRECHE

AVIS SUR LA FUSION de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de Communes du pays Coulangeois

1°) rattachement des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes

2°) Projet de périmètre d'un nouvel E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

POINT SUR LES TRAVAUX

COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES.

1°) MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Préfet de l'Yonne afin d'envoyer par flux tous les actes soumis au contrôle de légalité : délibérations, arrêtés, budgets, etc .

L'avantage pour la Commune, est d'éviter les déplacements et d'avoir un visa de la préfecture rapidement.

Il faut également autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec une société habilitée, pour obtenir une clef permettant la signature électronique et l'envoi des flux.

Monsieur Philippe FROGER précise qu'il n'y a plus d'archivage. Le stockage des fichiers est sécurisé sur une plateforme indépendante.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune de CHARBUY souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Yonne, représentant l'Etat à cet effet ;

DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et Chambersign pour la délivrance des certificats numériques,

2°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lancement du projet d'assainissement de Ponceau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'assainissement collectif de Ponceau établi par le bureau d'étude, Tests Ingénierie, lors de l'élaboration du zonage d'assainissement.

L'investissement a été estimé à 933 110 euros.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de lancer le projet et procéder à la consultation de maîtrise d'œuvre pour retenir un bureau d'études.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE

De lancer le projet,

A savoir, dans un premier temps, la consultation de maîtrise d'œuvre

Réhabilitation :

- du réseau existant

Les travaux ont débuté le 31 mai avec un curage et une inspection par caméra des tronçons concernés. Un rapport sera ensuite établi qui permettra de localiser les endroits à réparer. Au moyen d'un robot, il sera procédé à une réparation intérieure de la canalisation par chemisage ou manchette. Ce procédé limite ainsi les travaux de terrassement.

- de la station d'épuration

Le dossier de consultation des entreprises sera remis le 15 juin. Suivront les demandes de subventions et la consultation des entreprises. La date des travaux dépendra des accords de subventions.

Assainissement des Courlis

Le bureau d'étude BEREST a été retenu pour la maîtrise d'œuvre et travaille sur l'élaboration de l'avant-projet.

3°) RAPPORTS ANNUELS

- Assainissement

En application de la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire ;
- après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis favorable au document présenté.

Monsieur le Maire signale qu'avec les dernières pluies, certaines pompes ont fonctionné trop souvent et anormalement. Un contrôle des installations individuelles, au niveau des tampons d'assainissement, sera donc effectué lors des prochaines pluies.

- Eau potable

En application de la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2015 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable sur le prix et la qualité de l'eau potable alimentant les communes de Charbuy et Fleury la vallée

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire ;
- a pris connaissance du rapport annuel.

Suite aux dernières analyses d'eau qui ont révélé la présence de Metazachlore-ESA dans l'eau, diverses solutions ont été proposées pour remédier à ce problème. Néanmoins le devis présenté s'élève à 15 000 euros. La solution consiste en l'installation d'un filtre approprié à la station de pompage. Après un large échange, il est décidé de poursuivre cette surveillance en attendant le résultat de la dernière analyse.

Monsieur le Maire précise que l'eau consommée à la cantine et à la garderie sera de l'eau achetée en bidon de 5 litres.

4°) APPROBATION DU REGLEMENT DE LA MICRO CRECHE

Madame Nadine CHAMYK rappelle qu'en juillet dernier le précédent règlement de la micro crèche avait été soumis à l'avis du Conseil Municipal. La C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) et la P.M.I (Service de Protection Maternelle et Infantile), après relecture ont demandé que quelques modifications soient apportées dans sa rédaction, par rapport à une prise en charge optimale de l'enfant. Ce règlement, après approbation par le Conseil Municipal, sera distribué aux parents de la micro crèche.

Les conseillers ayant été destinataires en amont du document ont fait part de leurs remarques. Monsieur Philippe FROGER soulève quelques ambiguïtés, notamment l'imposition horaire, l'accompagnement des familles et le taux d'encadrement en cas d'urgence.

- Considérant les précisions ou modifications à apporter constatées,
- Considérant les modifications demandées par la C.A.F et par la P.M.I
- Après avoir pris connaissance du projet de règlement de fonctionnement,
- Vu l'avis favorable de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental),
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de ce dossier (élaboration du règlement de la micro crèche),

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Adopte
Le règlement de fonctionnement de la micro crèche « le Jardin des Lucioles »

5°) AVIS SUR LA FUSION de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de Communes du pays Coulangeois

1°) rattachement des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes

Par courrier en date du 04 mai 2016, nous avons été destinataire d'un premier arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0174 concernant le rattachement des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à compter du 1^{er} janvier 2017.

2°) Projet de périmètre d'un nouvel E.P.C.I.

Par courrier en date du 11 mai 2016, la préfecture de l'Yonne nous informe que l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0174 est abrogé. Un nouvel arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0199 portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de communes du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy a été publié.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le nouvel arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0199.

Le Conseil Municipal,

* Considérant que l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0174 concernant le rattachement des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à compter du 1^{er} janvier 2017
Est abrogé

* Considérant le nouvel arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0199 portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de communes du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy a été publié.

* après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE un avis favorable sur le projet de périmètre tel que défini dans l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0199.

6°) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire souligne que la commune n'a pas été trop touchée par les intempéries ; quelques sous-sols inondés. Les travaux effectués dans le bas de la rue des Vignes Blanches et à la place Saint Médard ont été concluants car il n'y a pas eu de débordement des eaux.

Rue du Coteau : les travaux sont terminés. Il reste de l'eau stagnante à un endroit. La solution réside en la pose d'un avaloir.

Cimetière : les travaux sont commencés.

Reste à réaliser : la petite route de Perrigny et un bout de la rue de la Croix des Sept Voies ; engazonner le terrain de football ; étudier la réfection de la rue des Prés Verts.

7°) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Visite de la commission de sécurité :

Un avis favorable a été donné pour le foyer communal.

La commission a également visité l'hôtel des Bruyères.

8°) QUESTIONS DIVERSES.

Dominique BRIET

Rappelle la date de la réunion du 20 juin au foyer communal à 19 heures : extension des consignes de tri des déchets ménagers.

Il est noté que l'agence postale restera ouverte pendant la période estivale. Seuls les samedis matins de juillet et août seront fermés au public.

Jean-Pierre BRION

Indique qu'une proposition d'achat de terrain a été faite pour la zone artisanale.

Patricia DEVILLEZ

Donne les effectifs de la maternelle pour la rentrée de septembre, communiqués au dernier conseil d'école ; soit 72 enfants, dont 30 en grande section. Il est donc demandé, par les enseignantes un poste d'ATSEM en plus le matin.

Fait part de la demande des enseignantes concernant le choix de la période des exercices d'évacuation (Préférable en février mars ou mai).

Signale que l'exercice alerte intrusion s'est très bien déroulé. Elle demande qui prend en charge l'achat de la corne de brume en guise l'alarme ? Il est précisé que l'école élémentaire a fait cet achat avec les fonds de la coopérative.

Fait part :

- de la demande de la directrice d'obtenir un passe de l'école maternelle ainsi qu'une clef de la cantine pour que les enfants puissent circuler par l'intérieur, de la salle d'évolution à l'école, lors de mauvais temps.

- des remerciements pour l'achat du cheval à bascule.

Les enseignantes demandent s'il est possible de remettre en peinture l'ancien jouet extérieur.

- du souhait de la responsable du restaurant scolaire concernant le changement de l'étuve et de la remise en peinture du réfectoire.

Stéphane RACOT

Communique le compte rendu de la première réunion avec l'architecte, retenu pour l'extension du foyer communal. Un sondage doit être réalisé pour connaître exactement la structure béton afin de positionner l'ouverture de la scène.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut respecter le montant budgété.

Il précise que le calendrier d'animations ne sera pas perturbé pour l'année 2017. Les travaux ne débuteront pas avant 2018.

Réunira la commission bâtiments prochainement.

Christiane TAPIN

Communique le compte rendu du conseil d'école élémentaire.

Les effectifs communiqués sont les suivants :

CP 22, CE1 27, CE2 17, CM1 25, CM2 24.

La directrice remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention pour le voyage en Vendée. Ce séjour s'est très bien déroulé avec les compliments des employés de la structure accueillante.

Des travaux sont demandés pour :

- l'installation de vidéos projecteurs au plafond dans chaque classe ; d'une sonnette au portail de la cour avec gâche électrique et fermeture spéciale également pour chaque classe.

- la réparation des prises informatiques.
- la réparation de la porte de la classe des CM2.
- la serrure du portail (il est souhaitable que le portail soit fermé à clef à double tour).

Nadine CHAMYK

Informe que :

- la correction concernant le règlement de la micro crèche pour l'imposition horaire sera effectuée,
- le pôle jeunesse sera fermé du 25 juillet au 15 août inclus,
- la fête de fin d'année pour la micro crèche aura lieu le samedi 25 juin de 15 heures 30 à 17 heures 30 où seront associées les nouvelles familles.
- le planning des activités du centre de loisirs est en cours de finalisation avec un partenariat avec d'autres communes

Souligne qu'une étude est en cours par la commission affaires scolaires afin de réduire les règlements tardifs des factures « cantine - garderie » et d'améliorer l'enregistrement des dites factures sur le logiciel. Un règlement à terme à échoir pourrait être retenu afin de calquer cette facturation sur celle des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires).

Communique la date de la fête de fin d'année pour les N.A.P, le vendredi 17 juin de 15 heures à 16 heures 30. Une kermesse est également organisée par l'association « La Marelle » le même jour et la municipalité offre le verre de l'amitié vers 18 heures 30.

Ludovic GATOULLAT

A reçu deux devis pour l'achat des radars pédagogiques.

N'a pas eu le compte rendu de la réunion organisée avec un gendarme concernant le plan de mise en sécurité des enfants des écoles (exercices de confinement)

Demande qui a autorisé la venue des cirques sur la commune. Monsieur le Maire répond qu'il a donné son autorisation.

Souligne le manque de communication concernant l'installation et le déménagement des gens du voyage sur le terrain de football.

Marlène BONFANTI

Rappelle le programme de la fête de la Saint Médard, samedi 11 juin et l'accueil des nouveaux arrivants à 17 heures 30.

La moquette devra être placée en rouleaux dans le gymnase vendredi après-midi. Elle préviendra les associations utilisatrices et Madame Patricia DEVILLEZ préviendra les services techniques.

Signale les dates de deux courses cyclistes, le 11 juin et le 06 juillet.

Fait part de la demande du club de tennis qui souhaite que la puissance électrique soit augmentée, afin d'éclairer le deuxième court.

Rappelle la date anniversaire des 50 ans de l'Etoile sportive, section football, le 26 juin à 11 heures au stade.

André TRUFFAUT

Communique le suivi de l'enquête en cours concernant la mutuelle communale. Il comptabilise une cinquantaine de réponse. Une réunion sera organisée.

Prochain conseil 5 juillet à 19 h00.

Fin de la séance à 23 heures